

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Délibération n° D-2013-3

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/01/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 11/02/2013

**PLAN VÉLO DU MARAIS POITEVIN - RÉALISATION DE LA LIAISON ENTRE LA
COULÉE VERTE ET LE PONT LEVIS DE MAGNÉ VIA LA RUE DU GRAND
PORT SUR NIORT - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE
DE NIORT AU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAU, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Hüseyin YILDIZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS

Direction Espaces Publics

**PLAN VÉLO DU MARAIS POITEVIN - RÉALISATION
DE LA LIAISON ENTRE LA COULÉE VERTE ET LE
PONT LEVIS DE MAGNÉ VIA LA RUE DU GRAND
PORT SUR NIORT - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE DE LA VILLE DE NIORT AU CONSEIL
GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Conseil général des Deux-Sèvres, engagé dans la valorisation du site du Marais Poitevin notamment en faisant la promotion de l'usage du vélo, a mis en œuvre depuis plusieurs années un programme d'aménagement d'itinéraires cyclables, sous la forme d'un Plan Vélo.

Différentes sections restent à aménager dans les Deux-Sèvres et ont fait l'objet d'un nouvel arrêté d'utilité publique suite à une enquête publique se déroulant en novembre 2010.

La liaison manquante sur Niort entre la fin de la Coulée Verte, rive droite de la Sèvre, débutant du centre ville au droit de la cale du Port et fréquentée par les vélos et les piétons, se situe sur la rue du Grand Port, dans le quartier de Saint-Liguire, jusqu'au Pont Levis de Magné.

Le Conseil général se propose de réaliser un aménagement de cette voie en partageant l'espace viaire entre les modes doux (en particulier avec une piste cyclable bidirectionnelle) et les véhicules motorisés.

Au-delà, le Conseil Général entreprendra la réalisation d'autres sections dans les communes du Marais Mouillé dont Magné afin de poursuivre la continuité et la cohérence des circuits cyclables.

Le Conseil Général des Deux Sèvres a conduit une concertation avec les riverains de cette voie et une information du Conseil de Quartier de Saint-Liguire a également eu lieu.

Il convient, à présent, de lui déléguer notre Maîtrise d'Ouvrage, sous forme d'un conventionnement, étant donné qu'il assure et finance la réalisation prochaine de l'opération sur cette voie communale de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de déléguer la Maîtrise d'Ouvrage de la Ville de Niort au Conseil Général des Deux-Sèvres, pour aménager la rue du Grand Port entre la fin de la Coulée Verte et le Pont Levis de Magné, dans le cadre du Plan Vélo du Marais Poitevin ;
- approuver la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de financement entre la Ville de Niort, le Conseil général et la Ville de Magné ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE